

DESTRUCTOR

DESTRUCTEUR D'ODEUR ASSAINISSEUR
d'ATMOSPHERE avec FONCTIONS
BACTERICIDE, FONGICIDE, SPORICIDE, VIRUCIDE.
ODORIFERANT REMANENT PUISSANT



INDUSTRIE



AUTOMOBILE



BÂTIMENT



COLLECTIVITES



PRODUITS TECHNIQUES

Version : N° 1.1 (08/11/2011)

NOTE : KIWI
«SANS ALDEHYDES»



Bouton poussoir
diffusion
Longue portée



ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

. Préparation à base d'une combinaison de fonctions destructrices d'odeurs et biocides, dispersants, extraits végétaux.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

P R O D U I T A C T I F	
. ETAT PHYSIQUE	Liquide clair
. MASSE VOLUMIQUE	820 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	Neutre.
. INFLAMMABILITE	Point d'éclair inférieur à 21 °c
. ODEUR	K i w i
. COULEUR	Incolore
G A Z P R O P U L S E U R	
. Propulseur hydrocarboné	

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

. Destructeur d'odeurs renfermant des éléments à fonctions Bactéricide (NF EN 1040 et NF EN 1276 P.V. NL/3136/2) Fongicide (NF EN 1275 PV NL/ 10162 /1) Sporicide (NFT 72.230 bacillus cereus) Virucide suivant normes AFNOR 72180.

. Pour professionnels à diffuseur longue portée, pour locaux de grands volumes supérieurs à 25 m³.

. Destructeur puissant, à dispersion instantanée par micronisation avec effet turbulent, apporte une action rapide neutralisante contre les molécules à odeurs désagréables.

. Par ses éléments de composition, combat efficacement les différents types d'odeurs tels que :

- Odeurs nauséabondes, putrides, d'hydrogène sulfuré (H₂S), provenant de fermentations des déchets, salissures organiques, détrités en décomposition par les bactéries, dans les zones d'entrepôts de poubelles; déchetteries, etc...

NOTA : Le contenu de cette documentation résulte de notre connaissance et de notre expérience du produit. Il est donné à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application à chaque cas particulier.

- Odeurs de transpiration, de confinement, dans les salles de sports, odeurs de fumée dans les zones fumeurs, salles de réunions, dans les hôtels, restaurants, collectivités
- Odeurs de vestiaires, de sanitaires, de moisissures.
- Odeurs ammoniacales, d'urines, dans les toilettes, escaliers de sous-sols et accès de parking.

- . **Renferme des extraits végétaux odoriférants puissants.**
- . **Apporte une ambiance nouvelle assainie** permettant de rendre

MODES ET DOSES D'EMPLOI



*Spécial longue
portée pour
locaux à
grands volumes*

- . Diffusion longue portée : jusqu'à 5 mètres.
- . **Pour toute application en intérieur, veiller avant de pulvériser, à l'absence de toute source d'ignition : (Flamme, cigarette, appareil électrique en fonctionnement), dans le local ou les environs.**
- . Appliquer par brève pulvérisation, sans pulvérisation prolongée, presser sur le diffuseur 1 seconde maximum pour un local de 25 m³ minimum (pour 50 m³ = 2 secondes).
- . Comme pour tout destructeurs d'odeurs ne pas pulvériser ou saturer les locaux en présence de personnes, petits animaux, poissons exotiques ou denrées alimentaires non hermétiquement emballées.
- . Utiliser en zones bien ventilées. Ne jamais pulvériser en direction de personnes ou d'animaux.
- . En cas de brumisation excessive, aérer le local avant de le rendre au trafic.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Usage Biocide TP 02 : PROPIONATE DE N,N-DIDECYL-N-METHYL-POLY(OXYETHYL) AMMONIUM 2.78 g/kg (0,27 %)

Usage réservé aux utilisateurs professionnels

Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action peut être stoppée si nécessaire par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.